



Forêt de Cîteaux et environs

Directive Habitats, Faune, Flore
et Directive Oiseaux

Numéro européen : SIC FR2601013 et ZPS FR2612007

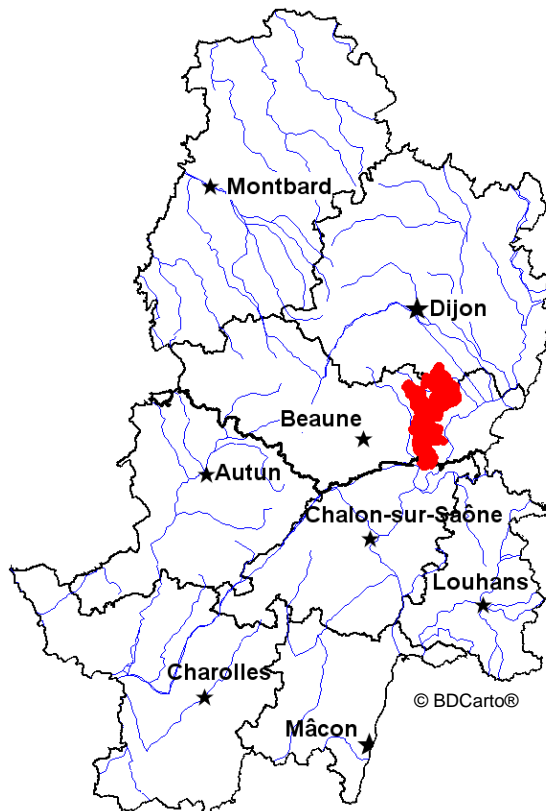
Numéro régional : SIC 23 et ZPS 6

Département : Côte d'Or, Saône-et-Loire

Arrondissements : Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône

Communes : Agencourt, Argilly, Aubigny-en-Plaine, Auwillars-sur-Saône, Bagnot, Bessey-les-Cîteaux Boncourt-le-Bois, Bonnencontre, Broin, Charrey-sur-Saône, Chivres, Corberon, Corcelles-lès-Cîteaux, Corgencoux, Ecuelles, Flagey-Echézeaux, Gerland, Glanon, Izeure, Labergement-lès-Seurre, Magny-lès-Aubigny, Montmain, Noiron-sous-Gevrey, Palleau, Pouilly-sur-Saône, Saint-Bernard, Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Villebichot, Villy-le-Moutier

Surface : 13 281 hectares



Le site Natura 2000 « Forêts de Cîteaux et environs » et la zone de protection spéciale du même nom sont localisés sur le département de Côte d'Or principalement et, dans une moindre mesure, de Saône-et-Loire.

Ils présentent des grands massifs forestiers de feuillus, renfermant de nombreux étangs et entourés de paysages agricoles caractéristiques de la plaine de Saône.

L'ensemble des habitats naturels diversifiés accueille de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines reconnues d'intérêt européen.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



La forêt de Cîteaux : Établie sur de grandes surfaces sur les limons de la dépression bressane, la forêt de Cîteaux est majoritairement représentée par la Hêtraie-Chênaie à Mélèque uniflore, les Chênaies pédonculées (neutrophiles et neutroacidilines) et les Aulnaies-frênaies à Laïche espacée.

Reconnue pour ses populations de grands cervidés, la forêt procure également nourriture à plusieurs espèces d'insectes, de chauves-souris et d'oiseaux.

Les espaces forestiers abritent aussi des espèces totalement inféodées, parmi lesquelles le Pic noir, le Pic cendré et le Pic mar, se nourrissant d'insectes et de larves et utilisant leur bec pour forer des cavités dans lesquelles elles nichent.



Les étangs et les zones humides : Les sols argileux souvent imperméables sont favorables à un réseau dense de zones humides de taille et d'origine variées (ornières, fossés, mares temporaires, étangs, ...) qui contribuent à un apport non négligeable pour l'alimentation des chauves-souris et de l'avifaune et offrent de nombreux sites de reproduction et d'alimentation au Crapaud sonneur à ventre jaune, un amphibien rare d'intérêt européen.

Ceinturés d'une importante végétation et parfois de grande surface, les étangs permettent la nidification d'oiseaux liés aux roselières, tels le Héron pourpré et le Busard des roseaux.

Ils accueillent également la Marsilée à quatre feuilles, une fougère aquatique rare et en déclin, inféodée aux herbiers aquatiques et aux végétations pionnières des berges. Actuellement, moins d'une vingtaine de stations à Marsilée à quatre feuilles sont connues en Bourgogne.



Les prairies : De par la grande diversité de micromammifères et d'invertébrés qu'elles abritent, les prairies constituent des territoires de chasse favorables à plusieurs espèces d'oiseaux (Bondrée apivore, Milan noir, espèces en migration,...) et représentent des zones vitales pour la Pie-grièche écorcheur, espèce en nette régression dans toute son aire de répartition.

Elles sont d'autant plus utiles qu'elles sont bordées de ripisylves, de haies ou de lisières qui forment des corridors boisés indispensables aux déplacements des chauves-souris et du Sonneur à ventre jaune.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000 et majoritaires en terme de surface, les milieux forestiers sont des habitats naturels dont le degré de naturalité, apparaissant comme un enjeu prioritaire, pouvant être menacé par certaines activités sylvicoles. Le déficit en vieux arbres et arbres morts et la sélection parfois trop systématique de certaines essences, notamment les chênes, ont pour conséquences la raréfaction d'habitats naturels indispensables à plusieurs espèces animales d'intérêt européen (micro-habitats pour les insectes se nourrissant de bois mort, fissures et cavités utiles au repos, l'alimentation ou la reproduction de certains oiseaux et chauves-souris, ...) et l'uniformisation des peuplements forestiers.

⇒ Préserver la naturalité des milieux forestiers et adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces.



Qu'il s'agisse de mares, d'ornières ou d'étangs, les milieux aquatiques constituent des habitats potentiels ou avérés pour de nombreuses espèces animales et végétales d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale. Leur maintien, considéré comme un enjeu majeur, est soumis à des menaces à la fois naturelles et liées au facteur humain.

❖ Selon le degré d'exploitation par l'Homme, deux catégories se dégagent :

- certains étangs, ayant un intérêt piscicole ou cynégétique, sont soumis à un mode de gestion et d'entretien parfois défavorable aux habitats naturels et aux espèces associées (artificialisation des berges, curage, mise en assec prolongée, ...). Les aménagements peuvent être à l'origine du dérangement de la faune et de la disparition de groupement végétaux, notamment les roselières ;
- les autres milieux aquatiques non entretenus, tels que les mares intraforestières, tendent à disparaître du fait de leur évolution naturelle se traduisant par une homogénéisation de la végétation, de leur envasement puis de leur comblement progressif.

⇒ Préserver l'ensemble des milieux aquatiques et leur fonctionnalité et adopter ou poursuivre un mode de gestion et d'entretien adapté aux habitats naturels et aux espèces associées.

❖ La fréquentation humaine et certaines activités sportives et de loisirs peuvent perturber la quiétude des espèces animales et dégrader les habitats naturels les plus sensibles (berges à Marsilée à quatre feuilles notamment).

⇒ Prendre en compte la sensibilité des espèces et des milieux dans la pratique des activités sportives et de loisirs.



Au vue de leur rôle important en matière de biodiversité et de leur intérêt fonctionnel vis-à-vis des zones humides, l'existence des prairies représente un fort enjeu patrimonial. Pour la plupart en bon état de conservation, elles sont toutefois vulnérables du fait notamment de l'évolution des pratiques agricoles. Si, face au contexte économique défavorable à l'élevage, certaines prairies sont converties en cultures, d'autres sont exploitées de façon intensive, avec pour conséquence une banalisation de la flore et la dégradation de la qualité des habitats naturels.

⇒ Préserver les prairies et les éléments bocagers propices à une faune variée et maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.